

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DEPARTEMENT
DU MORBIHAN****Séance du jeudi 06 novembre 2025****COMMUNE DE
LES FOUGERETS**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 06 novembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 29 octobre 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Absent(e)s excusé (e)s : Marie-Pierre CLAINCHARD, Florent VILLET

Pouvoirs : Marie-Pierre CLAINCHARD donne pouvoir à Béatrice BAGOT, Florent VILLET donne pouvoir à Gaëtan JAMET

Secrétaire de séance : Véronique LHOMME

2025-11-06-05 Achat de terrain à OBC, communauté de commune de l'Oust à Brocéliande

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté souhaite procéder à la vente de deux parcelles de terres agricoles cadastrées ZM n°190 et ZM n°192, situées à l'arrière de l'entreprise SAGET, d'une superficie respective de 4 286 m² et 4 217 m².

Le service des Domaines a estimé le prix de vente de ces parcelles à 3 830 € HT, correspondant à un prix unitaire de 0,45 € HT/m².

- Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ces terrains ;
- Considérant que cette acquisition ne remet pas en cause l'exploitation actuelle par le GAEC Diguët ;

Monsieur le Maire propose d'autoriser cette acquisition et de lui donner pouvoir pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées ZM n°190 et ZM n°192 auprès de la Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté, au prix global de 3 830 € HT, tel qu'estimé par le service des Domaines ;
- Précise que l'exploitation agricole actuelle sera maintenue dans les mêmes conditions par le GAEC Diguët ;
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches, signer tous documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,
Véronique LHOMME

